

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance du 5 juillet 2018**

Date de convocation : 28 juin 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers présents : 9  
Nombre de conseiller absents excusés : 2  
Nombre de conseillers votants : 10

**L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet, à vingt heures**, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, COLLET Françoise, GUILBERT Christian, BRETON Christine, CONRARD Amaury, MAZINGUE Eric, GRIMAULT Guillaume, LANDRY Pascale et PITON Muguette.

**Etaient absents excusés :**

Mme GOKELAERT Pascaline, pouvoir à Mme PETIT Jocelyne.  
M. PETIT Sébastien (en début de séance), arrivé lors de l'examen du point portant sur la demande de l'association « Club canin de la Voise ».

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame Christine BRETON a été désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2018**

Observation sur le compte rendu : l'acceptation d'un devis par l'acquisition de radars pédagogiques n'a pas eu lieu à l'unanimité, mais à la majorité 9 voix Pour et 1 voix Contre.

Avec cette modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre des amendes de police, pour l'acquisition et l'installation de radars pédagogiques.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Il est décidé de reporter la commande des 2 radars pédagogiques acceptée lors de la réunion du Conseil Municipal du 31 mai dernier, le Conseil Départemental s'orientant plutôt vers un achat groupé pour les communes qui souhaiteraient s'équiper.

Il est proposé de demander les résultats obtenus à Bailleau Armenonville par les radars de même facture, en mode « aveugle »

**Demande auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement d'un rond-point sur la RD 910 pour l'accès à Ymeray et à l'entreprise qui va s'installer chemin des Grands Prés du Gué.**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour faire cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au Conseil Départemental d'Eure-et Loir l'aménagement de l'accès à Ymeray sur la RD 910 et à l'entreprise qui s'installe, chemin des Grands Prés du Gué.

**Demande auprès du Conseil Départemental pour l'interdiction de la circulation des poids lourds (sauf dessertes locales) sur le CD 116 en traversée d'agglomération.**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour faire cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au Conseil Départemental d'Eure-et Loir de bien vouloir prendre un arrêté pour l'interdiction de la circulation des véhicules de plus de 3T5 (sauf dessertes locales) sur le CD 116 en traversée d'agglomération.

**Acquisition d'une parcelle, rue de l'Ormail, pour élargissement de voirie.**

Deux Certificats d'Urbanisme opérationnels ont été déposés pour s'assurer de la constructibilité des 2 terrains cadastrés section AE n° 753 et AE 754 rue de l'Ormail. Ces projets sont réalisables et les 2 terrains sont en cours de vente.

Une cession de terrain à la Commune (parcelle AE 755) est nécessaire pour mise à l'alignement de la rue de l'Ormail.

Le Conseil Municipal est invité :

- à confirmer l'acquisition pour un euro symbolique de la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie communale (parcelle AE 755) et d'intervenir à l'acte de vente,
- à donner délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir pour un euro symbolique la bande de terrain nécessaire à l'élargissement de la rue de l'Ormail (parcelle AE 755) et demande d'intervenir à l'acte de vente,
- donne délégation à Madame le Maire pour toutes formalités et signatures relatives à cette affaire

**Demande du « Club Canin de la Voise » pour pose de clôtures sur le terrain communal utilisé par l'association.**

Arrivée de Sébastien PETIT.

Madame le Maire expose à l'assemblée les demandes formulées par le Club Canin :

1- le club canin aimerait fermer le terrain côté forêt pour éviter que les chiens puissent sortir.

2 - Pour le terrain d'agility, il souhaiterait une clôture qui parte du terrain d'éducation jusqu'à la pente.

3- Enfin il est demandé de pouvoir créer un sas d'échauffement des chiens tout fond, derrière le sapin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la pose d'une clôture démontable « à la demande » côté forêt.
- Ne souhaite pas que des clôtures intérieures soient installées (Agility et SAS) afin de conserver une possibilité d'utilisation du terrain pour d'autres besoins et ne pas rendre plus difficile l'entretien du terrain. Seules des clôtures mobiles temporaires pourront être utilisées.
- Donne délégation à Madame le Maire pour le renouvellement de la convention d'utilisation, pour une durée d'1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

### **Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France : modification statutaire.**

La Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a, par délibération en date du 14 juin 2018, approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence périscolaire primaire 'les Farfadets » d'Ecrosnes au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et modifier en conséquence les compétences facultatives de ses statuts.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient à chaque commune membre de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France d'approuver cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix Pour, 2 voix Contre et 4 abstentions), approuve la modification statutaire présentée.

### **Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France : demande de déplacement des bornes à verres.**

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

Deux des trois emplacements où se situent les bornes à verres ne seraient pas conformes aux normes de sécurité : rue du Pont de St Georges et rue Charles de Gaulle.

En remplacement le service collecte de la Communauté de Communes propose les sites suivants : au niveau du carrefour « rue de l'Ormail – rue du Pont St Georges » et à côté de la borne à végétaux, ruelle aux Anes.

L'assemblée ne comprend pas qu'il ne soit plus possible aujourd'hui de réaliser la collecte à ces 2 endroits, ceux-ci ayant été choisis à l'origine avec le SIRMATCOM et le prestataire ; de plus, la collecte est assurée depuis plusieurs années sans souci.

Un courrier sera adressé à la Communauté de Communes afin qu'elle demande au prestataire du service le DU (Document Unique).

En tout cas, le nouvel emplacement proposé au niveau du carrefour « rue de l'Ormail – rue du Pont St Georges » ne peut être retenu car il s'agit d'un terrain privé.

### **Proposition de contrat pour la vérification des installations de protection de l'église contre la foudre.**

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'un contrat visant à la vérification annuelle des installations de protection de l'église contre la foudre, tel qu'annexé à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne délégation à Madame le Maire pour la signature de ce contrat.

### **Proposition de contrat d'entretien de la VMC de la cantine.**

A l'issue de la période de garantie, après installation d'une nouvelle VMC à la cantine, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la signature d'un contrat d'entretien, tel que joint à la présente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne délégation à Madame le Maire pour la signature de ce contrat.

Il sera demandé à la société d'actualiser sa proposition compte tenu de l'ancienneté de l'offre.

### **Recensement de la Population 2019 : coordonnateur communal.**

Le recensement de la population aura lieu à Ymeray du 17 janvier au 16 février 2019.

Pour cette opération, la nomination d'un coordonnateur communal est nécessaire. Il a été proposé à l'INSEE que Madame PETIT, Maire, coordonne le recensement.

Le Conseil Municipal est invité à confirmer cette proposition qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la désignation de Madame Jocelyne PETIT, Maire, comme coordonnateur communal pour le recensement de la population 2019

### **Informations.**

a) Déclarations d'urbanisme.

#### **Permis de construire :**

2018-002 : M. LABBÉ Benoist

3 rue des Bordes

Extension habitation

2018-003 : Mme ROUSSEL Elisabeth

3 rue des Bouterres

Extension habitation

### Déclarations Préalables :

2018-007 : M. & Mme ANTIR Dhaou & Stéphanie	16C rue de l'Ormail	Clôture
2018-008 : M. BESSIRARD Anthony	2 impasse Mont Grand	Ravalement façades et pignon
2018-009 : M. MOREIRA Alexandre	12 rue du Chapitre	Ravalement façades

### Certificat d'Urbanisme (b) :

2018-011 : Mme LETEURTRE Sylvie	14 rue de l'Ormail	Projet de construction
2018-012 : Mme BLAISE Jeannic	rue de l'Ormail	Projet de construction
2018-014 : Mme DINASQUET Raymonde	rue des Bordes	Projet de construction
2018-015 : M. PORCHER Baptiste	3 rue de la Fontaine Matou	Projet d'aménagement d'une grange
2018-16 : M. PORCHER Baptiste	3 rue de la Fontaine Matou	Projet de construction

b) Demande de raccordement au réseau d'eau potable.

Madame le Maire fait part d'une demande visant à raccorder un terrain situé en bordure du chemin de Pont sous Gallardon sur la commune de Bailleau Armenonville, la distance de raccordement étant plus courte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

c) Opération de rénovation du réseau d'assainissement.

Madame le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu le 3 juillet en mairie en présence du Maître d'œuvre, la société VERDI et les entreprises concernées les sociétés TELEREP et SATER.

Les entreprises TELEREP et SATER prennent entièrement en charge les opérations de fraisage au droit des dysfonctionnements

TELEREP interviendra sur place le 13/07/18 afin de réaliser des essais et de valider le protocole.

L'intervention complète est planifiée entre le 16/08/18 et le 31/08/18

La réception des travaux est prévue le 25 septembre 2018 à 9h en mairie d'Ymeray, dans cette attente, l'entreprise doit présenter tous les documents nécessaires au versement des soldes de subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et de l'Etat (DETR).

d) PLU.

Madame le Maire fait part de la mise au point faite en mairie avec une collaboratrice du cabinet GILSON, en présence de Mme Christine BRETON, Adjointe au Maire, pour préciser les limites de constructibilité, notamment pour les terrains, rue de l'Ormail.

La mairie est à ce jour toujours dans l'attente des plans modifiés

Madame le Maire précise qu'une réserve foncière a été ajoutée pour l'aménagement de l'accès à Ymeray depuis la RD 910

e) Projet CLASS.

Sur proposition du cabinet GILSON, compte tenu des trois procédures à mener de front (mise en compatibilité du Scot, Plu Ymeray, permis de construire) et des dernières données de calendrier, il a semblé nécessaire de faire un point pour s'assurer que cela sera en phase avec le projet Claas.

Une réunion aura lieu mardi 10 juillet 2018 à 9 h en mairie d'Ymeray.

f) Travaux rue de la mairie.

Madame le Maire indique avoir adressé un mail au responsable technique du Département, pour l'interroger sur la conformité de la largeur du trottoir au regard des normes d'accès aux personnes à mobilité réduite. La réponse reste attendue.

g) Réunion SPANC (service public assainissement collectif).

Madame le Maire rend compte de la réunion qui a eu lieu mardi 3 juillet au pôle de Gallardon.

h) Prochaines réunions :

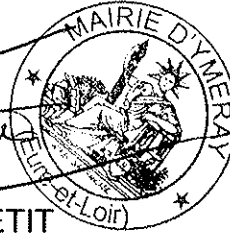

- Réunions internes (non publiques) :

- Commission d'urbanisme : lundi 31 août à 11 h 00,

- Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 20 septembre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Maire,



Jocelyne PETIT